

**41e Assemblée générale de la conférence permanente  
des chambres consulaires africaines et françaises (CPCCAF)**

**Intervention de Bernadette Legzim Balouki,  
ministre du Commerce, de l'industrie  
et de la Promotion du secteur privé**

**Lomé, 19 novembre 2015**

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir de prendre la parole durant cette cérémonie marquant le début des activités de la 41ème Assemblée Générale de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones, pour vous dire notre reconnaissance pour la tenue de cette Assemblée Générale à Lomé la capitale du Togo.

La présente Assemblée Générale se tient au moment même où notre pays sous la houlette de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, s'est engagé résolument sur la voie d'une amélioration continue du climat des affaires, en témoignent les résultats du Rapport Doing Business 2016 qui viennent de paraître à la fin du mois d'octobre dernier. Dans ce rapport, et pour la troisième fois consécutive, le Togo vient de faire des progrès passant de la 152ème place dans le rapport 2015 à la 150ème place dans le rapport 2016 sur les 189 économies concernées par ce rapport.

Le Togo a enregistré cette année trois (03) réformes importantes, notamment sur les indicateurs relatifs à la création d'entreprise, à l'accès à l'électricité et au commerce transfrontalier. En effet, le Togo a facilité la création d'entreprise, en réduisant les coûts de création par la suppression de la redevance perçue par l'Office Togolais des Recettes (OTR). Notre pays a également réduit la durée et le nombre de procédures nécessaires pour accéder à l'électricité, notamment par la création d'un guichet unique permettant de regrouper tous les paiements en un seul. Enfin, le Togo a facilité le commerce transfrontalier, en créant une plateforme électronique qui interconnecte plusieurs agences aussi bien pour les procédures d'importation que pour les paiements y afférents, avec pour conséquence la réduction du temps nécessaire pour les opérations d'importation.

Au-delà des considérations de la Banque Mondiale dans l'élaboration du rapport sur le climat des affaires, je voudrais signaler, qu'il s'agit pour le gouvernement, des efforts pour mettre en place des réformes volontaristes visant l'amélioration de l'environnement des affaires.

Mesdames et Messieurs,

En 2010, l'étude diagnostique de l'économie togolaise conduite par la Banque Mondiale dans le cadre du projet Cadre Intégré Renforcé, a fait mention de l'aménagement des routes comme un levier important du développement économique.

Le gouvernement a pris en compte cette proposition pertinente et s'est engagé dans le bitumage systématique des principales routes aussi bien à Lomé qu'à l'intérieur du pays. Certes, beaucoup restent à faire et le Togo entend continuer dans cette voie.

Notre port, le seul en eau profonde dans la sous-région ouest africaine, est en constant développement avec l'augmentation de sa capacité de traitement des navires et des marchandises et la diversification des services offerts. Il s'agit pour nous d'un avantage comparatif qu'il faudra préserver et renforcer.

Nous sommes donc conscients du rôle primordial dévolu au secteur privé à qui le gouvernement à l'obligation d'offrir des facilités en vue de la création de la richesse. Nous y sommes engagés et nous ferons davantage.

Nous espérons que cette 41ème session de l'Assemblée Générale, outre les travaux ordinaires, va vous permettre de réfléchir sur les voies et moyens de jouer plus efficacement le rôle qui est le vôtre en termes de création de richesse et d'emploi.

Honorables délégués, Mesdames et Messieurs,

Les actions et projets conduits par votre organisation sont forts appréciables et ne peuvent que renforcer votre crédibilité vis-à-vis de vos partenaires.

Nous vous exhortons donc à maintenir ce cap de coopération, de partenariat en vue de permettre aux Chambres Africaines d'être suffisamment outillées pour une plus grande efficacité dans leurs actions aux côtés des gouvernements pour le développement économique local des pays.

Vous pouvez en faire davantage et les forces dont a besoin votre organisation se trouvent dans ses valeurs à savoir :

- un esprit de coopération : indispensable pour la mise en œuvre d'actions de solidarité consulaire et de soutien institutionnel centrées sur le transfert de savoir-faire et l'expertise Nord-Sud mais aussi Sud-Sud ;
- un esprit consulaire : permettant aux organismes intermédiaires africains d'être de véritables leviers de l'essor du secteur privé du continent, de servir et d'accompagner les activités et les intérêts des entreprises africaines ;
- un esprit d'engagement pour l'Afrique : pour que les liens historiques servent à construire plutôt des partenariats solides et durables et surtout mutuellement profitables.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais saisir cette opportunité qui m'est offerte pour vous adresser une invitation spéciale, surtout en tant qu'opérateurs économiques, à faire l'expérience d'investir au Togo. Les conditions d'exercice étant aujourd'hui plus attrayantes que jamais au paravent.

A ce jour, le Togo dispose d'un code des investissements des plus attractifs de la sous-région, ainsi qu'une loi sur la zone franche défiant toutes concurrences. Venez investir au Togo et vous ne serez pas déçus.

Mon département restera attentif à toutes les sollicitations venant des opérateurs économiques de vos pays respectifs. Aussi, en collaboration avec la CCIT, nous allons vous accompagner dans tout le processus de votre installation au cas où vous choisissez le Togo comme votre destination d'affaires.

Pour les opérateurs économiques venus pour la convention d'affaires, je souhaite que vous puissiez avoir de bons contacts et que votre passage au Togo marque un nouveau tournant dans la prospérité de vos entreprises.

Je souhaite plein succès à vos différents travaux,

Je vous remercie